

PREFECTURE DU VAL D'OISE
SOUS-PREFECTURE de PONTOISE



Affaire suivie par Jocelyne QUARANTA

☎ 01 34 41 60 80

jocelyne.quaranta@val-doise.pref.gouv.fr

Liste des engagements et missions
sur demande à la sous-préfecture de Pontoise

Pontoise le: 01/09/10

La sous-préfecture de PONTOISE s'est engagée dans une procédure de certification conduite par le Ministère de l'Intérieur et spécifique aux préfetures, dénommée « QUALIPREF » pour le module 5: « Relations avec les collectivités territoriales »

Dans ce cadre, deux engagements doivent être respectés en ce qui concerne les délais de réponse.

▣ **ENGAGEMENT 17**

Dans plus de 90% des demandes d'information, de conseils ou d'intervention émanant des élus, une réponse est transmise par courrier sous 10 jours ouvrés :

- soit une réponse sur le fond
- soit un accusé de réception mentionnant le délai d'attente pour la réponse sur le fond

Au 1er septembre 2010, le délai moyen constaté est de **6,17 jours** pour une réponse à un courrier émanant d'un élu ou d'un cadre territorial (réponse immédiate dans 100% des cas).

- 1er trimestre 2010 : 4 jours
- 2ème trimestre 2010 : 8,50 jours

▣ **ENGAGEMENT 18**

Un rendez-vous est proposé sous 8 jours ouvrés maximum pour tout élu ou cadre territorial qui en fait la demande.

Au 1er septembre 2010, le délai moyen pour fixer un rendez-vous est de **4,38 jours**.

- 1er trimestre 2010 : 5,75 jours
- 2ème trimestre 2010 : 3,33 jours